

ECONOMIE GENERALE

« PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Terme « et » : concilier économie et préservation de l'environnement. Notion de développement durable.

Environnement : naturel/social, responsabilité sociale/sociétale de l'entreprise. On peut en discuter dans l'introduction dans les définitions.

Angle d'attaque : actualité, environnement naturel.

Introduction

1. Cf. cours chap.12, rappeler l'actualité.

L'environnement pose une contrainte au développement économique : club de Rome dès 1972 (*croissance 0*), rapport de G. H. BRUNTLAND, Kyoto, Tokyo...

Pendant longtemps, impératif de croissance/emploi, seule source de bien-être.

2. Distinguer développement économique et croissance, une dimension pas seulement liée à la hausse du PIB mais liée au bien-être général (hausse du niveau de vie pour tous et préservation de l'environnement). Un indicateur clé : IDH, puis ISDH, IPH...

3. Aujourd'hui, limite à ce modèle, la notion de bien-être général (développement économique) se rattache à la notion de développement durable car l'homme n'est pas détaché de la nature. Inventer un nouveau mode de développement économique, *soutenable*, pour améliorer le bien-être de toutes les générations. Concilier protection de l'environnement et croissance économique pour atteindre l'optimum de V. PARETO (bien-être général), problème au niveau mondial (PED). Impossible de généraliser le mode de vie occidental à l'ensemble de la planète car trop polluant, trop coûteux en énergie et ressources. Peut-on concilier protection de l'environnement et développement économique ? La théorie économique dominante a longtemps ignoré le facteur « environnement », pourtant une nécessité au développement économique. De plus, si ce facteur semble avoir des effets contraignants sur l'économie à court terme, il peut au contraire se révéler source d'opportunité et de développement économique, durable, sur le long terme.

4. Nous verrons donc comment l'économie intègre l'environnement dans sa réflexion théorique avant de nous intéresser aux effets, largement positifs, de la prise en compte de la protection environnementale en matière de développement économique.

I- La question de l'environnement dans l'économie : une prise en compte tardive pourtant nécessaire

1- La prise en compte de l'environnement dans la théorie économique

1. Economie, discipline des phénomènes marchands qui peuvent faire l'objet d'une évaluation monétaire. Problème : environnement, bien public, par définition non marchand.

Phénomène d'externalités : défaillances des marchés, obstacle à l'atteinte de l'optimum de V. PARETO (bien-être social). Cri d'alarme des économistes dès les années 1970 (Club de Rome, J. R. HICKS...)

2. Solution : internaliser les externalités, modifier le comportement des acteurs.

Outils : écotaxes, marchés des droits à polluer... (à développer : avantages/inconvénients...)

2- Une nécessité à l'obtention du bien-être optimum

1. Dégradation de l'environnement : coût pour la société supérieur au bénéfice à cause d'une surproduction qui entraîne une surconsommation.

Problème de régulation : environnement, bien public, coût de l'activité supporté par d'autres acteurs sans en payer le prix.

Nécessite une institution impartiale contre les lobbies pour rationaliser le comportement des acteurs économiques et donc atteindre l'optimum économique.

2. Développement durable : problème de pollution transgénérationnel, « héritage » des problèmes d'environnement : moins de ressources, plus de pollution, problème de fertilité des sols... vont à l'encontre du développement économique où la notion de progrès est explicite.

La croissance doit permettre l'amélioration du bien-être futur, but ultime du développement économique, ce qui est contraire d'une vision à court terme.

La protection de l'environnement est indissociable du développement économique, c'est une contrainte incontournable qui va avoir des effets sur les structures économiques.

II- Les effets de la protection de l'environnement sur la croissance

1- Des effets contraignants à court terme

1. Le coût des facteurs de production propres est supérieur à celui des facteurs traditionnels, d'où un problème de rentabilité des investissements, un problème de compétitivité-prix. Est-ce un problème pour les PDEM ? La baisse de la productivité du capital et la stagnation de la productivité du travail auront pour conséquence, à court terme, une substitution travail/capital, qui mènera à des tensions inflationnistes, une perte de compétitivité pour les activités fortement capitalistiques.

La raison : la baisse du prix relatif du travail va modifier les prix au sein de l'économie. Conjugué à une offre surabondante de biens intensifs en capital, nous assisterons à un rééquilibrage de l'économie sur les activités plus consommatrices en travail.

2. Par cette modification des structures productives des pays, l'activité économique et son organisation vont se trouver déstabilisées le temps des ajustements, avec une perte probable de compétitivité sur les biens à haute teneur capitalistique. On aura donc, pour les biens intensifs en capital, un prix supérieur au prix d'origine, et pour les biens intensifs en travail, un prix inférieur.

2- Des opportunités à long terme

1. Cf. J. A. SCHUMPETER : *innovation radicale*, cycle long de croissance économique. *Destruction créatrice*, cycle vertueux d'innovations en grappes, d'où ensuite baisse des prix, réorganisation des activités pour augmenter la productivité. En effet, l'anticipation des gains futurs à réaliser incitera les acteurs à investir, d'où le renouvellement des équipements si les conditions financières sont adéquates. Le progrès technique engendre une croissance plus propre, une relative substitution des facteurs et à terme une amélioration de la productivité (économies de matières premières, moins de déchets, meilleure organisation de la production...) Cf. cas du choc pétrolier de 1973. A la suite, une politique d'économie de pétrole qui a permis d'améliorer le résultat écologique et finalement le résultat économique grâce à la réorganisation des systèmes de production (diminution des déchets, donc moindre coût de traitement, stockage, recyclage), baisse des volumes de matières premières nécessaires...

2. La pénurie de matières premières dans un futur proche, notamment les ressources énergétiques, par un mouvement de hausse des prix, devrait permettre d'enclencher un cycle d'innovation rapide en matière environnementale. Nous sommes à la fois dans la fin d'une phase de diffusion et au début d'un nouveau cycle (énergies renouvelables, économie postindustrielle avec le développement des services, l'Internet, les NTIC, la biogénétique...) La protection de l'environnement n'est donc pas un frein mais un nouveau cycle de croissance qui permettra au pionnier de prendre un avantage économique concurrentiel sur les autres acteurs qui n'auront pas fait le choix de modifier leur processus et leur mode de production. (Cf. aussi le succès des activités d'ingénierie en amont et de recyclage en aval).

Conclusion

1. Limite du système économique actuel : la protection de l'environnement est aujourd'hui incontournable pour assurer le développement économique de la planète (PED). Cela nécessite la mise en place d'un système harmonieux pour stimuler les acteurs.

Limites : ☒ Manque d'informations : sur le système productif, sur les dégâts réels à l'environnement (problème d'actualisation des données), sur les victimes... pour prendre en compte les externalités négatives.

☒ Limites propres aux outils : imposition de normes (comment contrôler ? Quels critères pour assurer l'égalité selon la position de chacun ?), les écotaxes (baisse réelle de la pollution ?), le marché des droits à polluer (on contrôle les quantités, pas les coûts).

☒ Problème politique : égoïsme intergénérationnel, concurrence entre les pays (opportunisme), nécessite un mouvement d'ampleur mondiale et simultané.

☒ Clivage nord/sud : refus de payer la pollution des pays du Nord, les pays du Sud dénoncent des tentatives de protectionnisme déguisé car le coût des mesures est relativement plus élevé pour eux. Ils invoquent un droit à polluer dans une logique de rattrapage. Pour les pays du nord, risque de délocalisation (« écodumping »).